

COMMUNE DE COUIZA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 MAI 2022 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 12

- **Etaient présents :** HORTALA Jacques, SEBILLE Marie, QUIEF Jean-Paul, DAMBOY Marie-Cindy, DENARNAUD Jean-Claude, BONNET Colette, DIESEN Christophe, DUBOIS Sandrine, RUIZ Frédéric, PLANEL Régis, GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.
- **Procuration :** CHOURREU Daniel a donné procuration à HORTALA Jacques
GARCIN Patricia a donné procuration à DUBOIS Sandrine.
THOREAU Josiane a donné procuration à DAMBOY Marie-Cindy
- **Absent excusé :** Néant.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 12/04/2022. Approuvé à l'unanimité.
Avant de commencer la séance Monsieur le Maire souhaite avoir une pensée pour Mme Félicie Rodriguez qui est décédée dans la semaine : l'ensemble du Conseil Municipal présente ses condoléances à Monsieur Philippe RODRIGUEZ son fils et Geneviève DOMENECH sa compagne ainsi qu'à toute la famille.

Madame Clémence LEFEBVRE est élue secrétaire de séance.

1 – Demande de subvention Plateau Multisports

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser l'Aménagement d'un plateau multisport au parc Municipal.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour les travaux d'« AMENAGEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORT AU PARC MUNICIPAL » auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'opération « 5 000 City Stades ».

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **68 565.00 Euros HT soit 82 278.00 € TTC.**

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

- Subvention CD 11 : 15% soit 10 284.75 € HT
- Etat : 15 % soit 10 284.75 € HT
- Agence nationale du sport : 50% soit 34 282.50 € HT
- Fonds Propres de la commune : 20 % soit 13 713.00 € HT

Le conseil municipal décide de demander à l'Agence Nationale du Sport une subvention pour la réalisation de cette opération, ainsi qu'aux autres institutions partenaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la commune après les notifications de l'attribution des subventions demandées.

2 – Demande de subvention : Cœur de village aménagement de voies : modification du Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour les travaux de « CŒUR DE VILLAGE – AMENAGEMENT DE VOIES 1^{ère} tranche » a été déposée auprès du Département et de l'Etat.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **254 058.95 €HT soit 304 870.74 €TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il informe que la Sous-Préfecture a demandé que le plan de financement initial soit modifié comme suit :

- Subvention CD 11 : 20% soit 50 811.79 € HT
- Etat : 30% soit 76 217.68 € HT
- Fonds Propres de la commune : 50% soit 127 029.47 € HT.

Après délibération le conseil municipal approuve cette proposition et donne son accord pour solliciter les subventions suivant le plan de financement modifié.

Monsieur le Maire précise que cette opération a une programmation pluriannuelle et est soumise à l'attribution de ces subventions.

3 – Demande de subvention Région : remplacement de fenêtres appartements locatifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les fenêtres et 1 porte de plusieurs appartements locatifs : maison Bauzil et appartements de l'école élémentaire.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention pour ces travaux de « Remplacement des menuiseries appartements locatifs » auprès de la Région dans le cadre de la rénovation énergétique.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **10 999.50 € HT** et le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention REGION : 30% soit 3 299.85 € HT
- Fonds Propres de la commune : 70% soit 7 699.65 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de demander à la Région une subvention pour la réalisation de cette opération, d'isolation de bâtiment et d'économie d'énergie .

4 – Suppression du Budget Centre de Soins et de la Régie de recettes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Couiza avait créé un budget annexe « Centre de Soins » pour le salariat de 2 médecins généralistes.

Le salariat des médecins ayant pris fin en mars 2021, ce budget n'a plus d'activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la dissolution du Budget Centre de soins et de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Centre de Soins.

Considérant que cette suppression s'inscrit dans une démarche de simplification et de rationalisation des budgets le Conseil Municipal décide de supprimer le budget Centre de Soins ainsi que la régie de recettes pour l'encaissement des produits du Centre de Soins.

5 – Vente d'une parcelle de terrain à Towercast

La commune n'ayant pas reçu les documents administratifs nécessaires pour délibérer, cette question est reportée et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

6 – Convention de fourniture de repas servis sur place

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental, la Mairie de Couiza et le Collège sont associés pour mettre en commun leurs ressources matérielles et humaines afin d'assurer un service de restauration pour les élèves du Collège et des écoles élémentaire et primaire de Couiza.

Une convention a été établie pour définir les conditions dans lesquelles est organisée la fourniture des repas préparés à la cuisine du Collège Jean-Baptiste Bieules pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire souligne la qualité de la relation pour la continuité du service pendant la pandémie.

7 – Questions diverses

- Subvention SYADEN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant la « **Sécurisation BT Rue Sainte Marie Coté Sud sur poste FOIRE** ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP) et/ou les infrastructures passives destinées à accueillir les réseaux de communications électroniques (IPCE).

A – pour information, le SYADEN réglera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

- Réseau électricité (ER) : **104 400 €uros TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP) : **14 520 €uros TTC**
- IPCE : **37 200 €uros TTC**

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 juin 2012 (délibération n°2012-24) qui délègue temporairement au Syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B – Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

- Réseau électricité (ER) : **0 €uros TTC**
- Travaux d'éclairage public (EP) : **14 520 €uros TTC**
- IPCE : **6 200 €uros TTC**

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de **7 260 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,
- **AUTORISE** l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,
- **CONFIE** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

- diverses informations

- Tableau de présence pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochains
- 2 juin : le Cyclo club fête le 30^{ème} anniversaire de la Randonnée Rennes-les Bains/Rennes
- 10 juin : Inauguration de la Rue Lucien Faure
- Du 24 au 26 juin : Fête de la Saint Jean
- 15 juillet : Dépôt de Gerbe à 18 heures suivie d'un apéritif dans les cafés, repas servi Rue du stade, Feu d'artifice et bal avec le groupe « Peut Mieux Faire »
- Les apéro Jazz parc auront lieu les jeudis du 14/07 au 18/08.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Vu le Maire
Jacques HORTALA

